

Référence du BOAMP : 10-166989 - Annonce publiée le 4 août 2010 - BOAMP n° 149B, Annonce n° 173

Référence de TED : [2010/S 149-230486](#) - annonce diffusée le 04 août 2010

[<< Retour vers la recherche](#) [Retour à la liste](#)

## *Fournitures*

### *AVIS DE MARCHE*

#### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

##### *I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :*

VILLE DE BESANCON, groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Centre Communal d'action Sociale de Besançon et la communauté d'agglomération du Grand Besançon. Coordonnateur du Groupement : Ville de Besançon Département T.I.C. Et Moyens Généraux 2, rue Mégevand, à l'attention de département T.I.C. Et Moyens Généraux, F-25034 Besançon Cedex. Tél. : 03 81 61 59 00. E-mail : [tic-moyens-generaux@besancon.fr](mailto:tic-moyens-generaux@besancon.fr). Fax : 03 81 61 59 50.

##### *Adresse(s) internet :*

*Adresse générale du pouvoir adjudicateur :* <http://www.marches.grandbesancon.fr>.

##### *Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :*

Ville de Besançon, département TIC et Moyens Généraux 2 rue Mégevand, contact : département TIC et Moyens Généraux, à l'attention de Jean-Marie Baverel, F-25034 Besançon Cedex. Tél. : 03 81 61 59 61. E-mail : [jean-marie.baverel@besancon.fr](mailto:jean-marie.baverel@besancon.fr). Fax : 03 81 61 59 50

*Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :* point(s) de contact susmentionné(s).

##### *Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :*

Ville de Besançon, département TIC et Moyens Généraux 2 rue Mégevand, F-25034 Besançon Cedex. URL : <http://www.marches.grandbesancon.fr>

##### *I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :*

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

*Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :* oui.

#### **SECTION II : OBJET DU MARCHE**

##### **II.1) Description**

###### *II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :*

dialogue compétitif relatif à la fourniture et à la maintenance d'un logiciel de gestion financière.

*II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :*

Fournitures :  
achat

*Lieu principal de livraison* : ville de Besançon, 25000 Besançon.

Code NUTS : FR431.

II.1.3) *L'avis implique* :

un marché public.

II.1.4) *Informations sur l'accord-cadre* :

II.1.5) *Description succincte du marché ou de l'achat/des achats* :

**dialogue compétitif relatif à la fourniture et à la maintenance d'un logiciel de gestion financière.**

II.1.6) *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)* :

48443000.

II.1.7) *Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)* :

oui.

II.1.8) *Division en lots* :

non.

II.1.9) *Des variantes seront prises en considération* :

oui.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) *Quantité ou étendue globale* .

A) Périmètre fonctionnel

Le SI financier doit principalement couvrir le périmètre fonctionnel suivant :

- préparation et mise à disposition du budget ;
- gestion de la pluri annualité (Ap/Cp) ;
- exécution des marchés ;
- dépense ;
- recette ;
- immobilisations ;
- gestion des tiers ;
- comptabilité analytique des dépenses et recettes ;
- maquette budgétaire et éditique réglementaire.

B) Structuration du marché

Le marché d'acquisition du futur progiciel financier comporte une tranche ferme portant sur la fourniture du progiciel applicatif, et deux tranches conditionnelles à bon de commande :

Tranche ferme

Poste n°1 : Préparation du projet :

Prestations : Initialisation du projet, des outils de suivi du projet - assurance qualité

Poste n°2 : Mise en place de l'infrastructure et conception technique

Prestations : Définition et mise en place des environnements nécessaires au projet - préparation du poste témoin utilisateur - définition de l'architecture technique

Poste n°3 : Spécifications

Prestations : Conception spécifique générale et détaillée

Poste n° 4 : Fourniture des logiciels et licences

Poste n°5 : Paramétrage et développement

Prestations : Paramétrage et développement - réalisation des interfaces - reprise des données - paramétrage des éditions

Poste n° 6: Participation à la recette

Poste n°7 : Déploiement

Prestations : Définition des modalités de déploiement - déploiement de la solution

Poste n°8 : Documentation et supports de formation à l'outil

Prestations : Documentation outil - réalisation des outils et supports de formation à l'outil

Poste n°9 : Maintenance

Prestations : Correction des anomalies en période de vérification de service régulier (Vsr) - maintenance corrective (coût annuel) - maintenance réglementaire et évolutive (coût annuel)

Tranches conditionnelles à bons de commande :

1 : Réalisation d'interfaces supplémentaires

2 : Paramétrage de restitutions supplémentaires.

II.2.2) *Options* :

oui.

*Description de ces options* : des avenants ou décisions de poursuivre et des marchés complémentaires pourront être conclus au cours de l'exécution du contrat.

II.3) *Durée du marché ou délai d'exécution* :

*Durée en mois* : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) *Cautionnement et garanties exigés* : Aucune garantie financière n'est exigée.

III.1.2) *Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : Le financement est assuré par les ressources budgétaires des collectivités.

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Le paiement sera effectué par virement dans un délai de 30 jours.

S'agissant d'un marché en groupement de commandes, les paiements seront répartis par des factures adressées aux trois collectivités selon un pourcentage défini à l'origine.

Une avance de 5% sera accordée dans les conditions prévues au contrat.

III.1.3) *Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises solidaires.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

III.1.4) *L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières* :

III.2) Conditions de participation

III.2.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession* :

*Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies* : les pièces exigées au titre des articles 43 et 44 du CMP sont les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application de ces articles. A cet effet, les candidats utiliseront les formulaires DC 4 et DC 5 téléchargeables sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)  
Les candidats devront en outre indiquer les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.

Les candidats en redressement judiciaire devront produire une copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Le candidat produira une attestation d'assurance de responsabilité professionnelle.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux exigés pour lui par le pouvoir adjudicateur. Pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de chacun.

#### III.2.2) *Capacité économique et financière :*

*Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies .*

Déclaration pour les trois dernières années concernant :

- chiffre d'affaires global ;
- chiffre d'affaires secteur public ;
- chiffre d'affaires licences dans le domaine financier ;
- chiffre d'affaires maintenance ;
- chiffre d'affaires formation ;
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

#### III.2.3) *Capacité technique :*

*Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies .*

Mémoire de présentation de la candidature décrivant les points suivants :

- certificats de qualifications professionnelles des entreprises : certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur acceptera toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garanties de la qualité produite par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- présentation des références relatives à la solution logicielle dans le secteur des collectivités territoriales ;
- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date ;
- adéquation de la solution proposée par le candidat par rapport aux besoins des collectivités du groupement.

#### III.2.4) *Marchés réservés :*

non.

#### III.3) Conditions propres aux marchés de services

##### III.3.1) *La prestation est réservée à une profession particulière :*

##### III.3.2) *Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :*

#### SECTION IV : **PROCEDURE**

##### IV.1) Type de procédure :

###### IV.1.1) *Type de procédure :*

dialogue compétitif.

###### IV.1.2) *Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :*

*Nombre minimal envisagé : 3. Nombre maximal : 4.*

*Critères objectifs de limitation du nombre de candidats .*

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

- 45% capacités techniques : capacité fonctionnelle et technique du progiciel, adéquation de la solution par rapport aux besoins des collectivités du groupement ;
- 35% capacités professionnelles : qualité des prestations proposées pour la mise en oeuvre du projet ;
- 20% capacités économiques et financières appréciées en fonction des chiffres d'affaires des trois dernières années relatifs à des prestations identiques.

IV.1.3) *Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :*

*Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier :* oui.

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) *Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Critères : 1. la couverture fonctionnelle des logiciels proposés et leur adaptabilité aux besoins  
Pondération : 30%.

Critères : 2. la couverture fonctionnelle des logiciels proposés et leur adaptabilité aux besoins  
Pondération : 20%.

Critères : 3. la qualité des prestations proposées pour la mise en oeuvre du projet : méthodologie, reprise de données, délai des phases de planning, moyens mis en oeuvre, expertise, profil des intervenants ...

Pondération : 20%.

Critères : 4. le prix de la solution

Pondération : 30%.

IV.2.2) *Une enchère électronique sera effectuée :*

non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) *Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :*

IV.3.2) *Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :*

non.

IV.3.3) *Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :*

*Documents payants :* non.

IV.3.4) *Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :*

6 septembre 2010, à 17:00.

IV.3.5) *Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :*

IV.3.6) *Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :*  
français.

IV.3.7) *Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :*

*Durée en jours :* 160 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) *Modalités d'ouverture des offres :*

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) *Il s'agit d'un marché à caractère périodique :*

non.

VI.2) *Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :*

non.

VI.3) *Autres informations .*

## Contexte du marché

Le Schéma Directeur Informatique réalisé en 2009 a conduit à envisager le renouvellement du logiciel financier pour les principales raisons suivantes:

- disparition progressive de l'expertise fonctionnelle et technique sur le logiciel actuel ;
- nécessité de procéder à des adaptations significatives pour le transfert des données sous Hélios et la gestion dématérialisée des factures.

Le dossier de consultation de l'opération est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.marches.grandbesancon.fr>.

Dialogue compétitif en application des articles 36 et 67 du code des marchés publics et selon le phasage et les dates prévisionnelles suivants :

Sélection des candidatures - 15/09/2010

Remise du programme fonctionnel détaillé aux candidats sélectionnés - 30/09/2010

Remise de l'offre initiale : 02/11/2010

Début des 1eres auditions : 22/11/2010

Début de la 2e phase d'audition : 05/01/2011

Remise de l'offre définitive par les candidats : 22/02/2011

Notification du marché : 10/03/2011

La durée prévue pour les auditions de chaque candidat est de 1 jour par candidat par audition. Il est prévu deux phases d'audition (trois maximum).

Une prime de 1 000 EUR par jour d'audition sera allouée aux candidats qui auront rendu une offre finale à l'issue du dialogue.

La consultation n'étant pas divisée en lots, les candidats doivent répondre à la totalité des besoins objet de la consultation. Aucune soumission partielle ne sera admise.

Remise des offres : Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, depuis le 1 janvier 2010, la transmission par voie électronique des candidatures et des offres s'impose aux candidats pour les achats de fournitures de matériels informatiques et de services informatiques d'un montant supérieur à 90 000 EUR (H.T.).

Ainsi, un pli transmis sous une forme papier sera déclaré irrégulier et sera rejeté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique qu'ils peuvent obtenir en consultant le site <http://www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats>

(Délai d'obtention à prendre en compte). Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation

Dans le cas d'un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les formats électroniques acceptés sont les formats standards : PDF, Word, Excel.

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'identifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code Civil. Le niveau de sécurité de la signature est de niveau 2.

Les offres seront transmises à l'adresse : <http://www.marches.grandbesancon.fr/>

Tres important :

Le candidat est informé, qu'en application de l'article 56 du Code des Marchés Publics, il peut transmettre au pouvoir adjudicateur, outre son offre électronique, une copie de sauvegarde de cette offre sur support papier ou support physique électronique.

Si tel est le cas, le candidat enverra ou remettra son offre " copie de sauvegarde ", conformément aux prescriptions détaillées ci-dessous et indiquera sur l'enveloppe extérieure, en haut et à gauche, dans un encadré spécial et en lettres capitales, les mentions supplémentaires suivantes :

Copie de sauvegarde

A n'ouvrir qu'en cas de problème rencontré dans les opérations d'ouverture électronique des plis

Cette copie de sauvegarde sera ouverte

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;

- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais. Qu'en cas de défaillance du système informatique.

Si la copie de sauvegarde n'a pas été ouverte, elle sera détruite à l'issue de la procédure.

La copie de sauvegarde ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue avant les date et heure limites de dépôt des plis.

Les dossiers dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Complément de candidature : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il pourra être demandé à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de 3 jours calendaires à compter de la réception de la demande par le candidat (non compté le jour d'envoi de la demande du candidat).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 30 juillet 2010.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) *Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal administratif, 30 r Charles Nodier, F-25044 Besançon. E-mail : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr). Tél. : 03 81 82 60 00. Fax : 03 81 82 60 01

VI.4.2) *Introduction des recours*

VI.4.3) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :*

Tribunal administratif, 30 r Charles Nodier, F-25044 Besançon. E-mail : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr). Tél. : 03 81 82 60 00. Fax : 03 81 82 60 01

VI.5) *Date d'envoi du présent avis :* 30 juillet 2010